



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 072-2026

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE

Arrêté n°2026-026A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L2122-18 du code des communes qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses pouvoirs à ou plusieurs adjoints

Considérant l'élection des adjoints en date du 21 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Lydie JALBAUD, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances a délégation, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

- Préparation du budget
- Préparation du Compte Financier Unique
- Délégation de signature des bordereaux de titres et de mandats
- Suivi de la situation financière
- La fiscalité directe locale
- Délégation de signature des devis
- Validation des factures à payer
- Délégation de signature pour les courriers, documents ayant un lien avec les finances
- Suivi des dossiers de recouvrement des frais de participation des écoles
- Légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30
- Délégation de signature des attestations de recensement militaire
- Délégation de signature pour les certificats conformes des copies à l'original
- Délégation de signature pour les permis d'inhumer
- Délégation de signature pour les autorisations relatives aux opérations funéraires post mortem
- Délégation de signature des documents et gestion des dossiers liés à la police municipale (circulation, stationnement, sécurité, signalisation, divagation des chiens et des chats, prévention de la salubrité publique, prévention des bruits de voisinage, immeuble menaçant ruine)
- Délégation de signature pour la vente des concessions au cimetière et au columbarium

Article 2 : Monsieur Laurent GAYS, 2^{ème} adjoint déléguée aux travaux et à la maintenance a délégation, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

- Suivi entretien général et maintenance courante de l'ensemble des bâtiments communaux
- Suivi entretien général de l'ensemble des installations sportives
- Suivi des contrats d'entretien des bâtiments : extincteurs, chauffages, ...
- Examen des projets et suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, éclairage public, électricité, gaz, téléphone
- Suivi du bon entretien et du fonctionnement du parc automobile

- Délégation de signature pour les courriers, documents (hors gestion du personnel), devis concernant les travaux et la maintenance

Article 3 : Madame Lydia FABRE, 3^{ème} adjoint déléguée à la petite enfance, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

- Suivi des inscriptions de l'école Simone Veil
- Gestion des dossiers de mise à disposition des agents communaux au service de l'ALAE
- Gestion des conventions de toute nature concernant l'école Simone Veil, l'accueil périscolaire et la restauration scolaire
- Relation avec les associations des parents d'élèves
- Délégation de signature pour les courriers, documents (hors gestion du personnel), devis concernant l'école Simone Veil

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Gaudens, Madame le Receveur Municipal. Il sera notifié à Madame Lydie JALBAUD, 1^{ère} adjointe, Monsieur Laurent GAYS, 2^{ème} adjoint et Madame Lydia FABRE, 3^{ème} adjointe. Il sera publié sur le site internet de la commune.

Fait à Montauban de Luchon,
Le 23 mars 2026.

Le Maire,
Jean-François BASELGA.



Notifié le :
Signature de Madame Lydie JALBAUD :

Notifié le :
Signature de Monsieur Laurent GAYS :

Notifié le :
Signature de Madame Lydia FABRE :

Transmis en Sous-Préfecture le 23/03/2026
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 23/03/2026